Coronavirus …

QUI SONT LES PERSONNES FRAGILES ?

Au vu de la crise sanitaire, le Haut Comité de Santé Publique demande aux personnes de santé fragile de rester à leur domicile.

Le Haut Comité de Santé Publique considère que les personnes à risque de développer une forme grave d'infection à SARS-CoV-2 sont les suivantes (source Solidarités-santé.gouv.fr):

- personnes âgées de 70 ans et plus (même si les patients entre 50 ans et 70 ans doivent être surveillés de façon plus rapprochée) ;
- patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV
- les malades atteints de cirrhose au stade B au moins
- les patients aux antécédents (ATCD) cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée, ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
- Les diabétiques insulinodépendants non équilibrés ou présentant des complications secondaires à leur pathologie ;
- les personnes présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale ;
- les patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée ;
- les personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise :
  - ✓ médicamenteuses : chimiothérapie anti cancéreuse, immunosuppresseur, biothérapie et/ou une corticothérapie à dose immunosuppressive,
  - ✓ infection à VIH non contrôlé avec des CD4 <200/mn³
  - ✓ Consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souche hématopoïétiques,
  - ✓ atteint d'hémopathie maligne en cours de traitement,
  - ✓ présentant un cancer métastasé,
- Les malades de cirrhose au stade B au moins ;
- Les femmes enceintes par analogie avec les séries publiées sur le MERS-CoV et le SRAS en dépit d'une petite série de 18 cas d'infections à SARS-CoV-2 ne montrant pas de sur-risque ni pour la mère ni pour l'enfant ;
- Les personnes présentant une obésité morbide (indice de masse corporelle > 40kg/m² : par analogie avec la grippe A(H1N1)

Si vous êtes dans cette situation, restez chez vous !

Vous remettez une attestation sur l'honneur à votre manager indiquant que vous êtes bien considéré comme une personne fragile au sens de la liste définie par le haut comité de santé public.

Attention : vous n'avez pas à indiquer votre pathologie, ni à fournir de justificatif médical

N'hésitez pas à nous solliciter en cas de difficultés : Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr

La CGT Pôle emploi Bretagne - 7-9 boulevard Solférino 35000 Rennes
☎ 02 99 30 41 25 - 📱 06 86 96 18 13 - Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr
Retrouvez nous sur Facebook et consultez notre site internet